

# Licence professionnelle Technologies des carrosseries et des équipements des véhicules

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Technologies des carrosseries et des équipements des véhicules. 2014, Université Paris-Est Marne-La-Vallée - UPEM. hceres-02038310

**HAL Id: hceres-02038310**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038310>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Technologies des carrosseries et des  
équipements des véhicules

de l'Université Paris-Est  
Marne-la-Vallée - UPEM

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Technologies des carrosseries et des équipements des véhicules

Secteur professionnel : SP4-Mécanique, électricité, électronique

Dénomination nationale : SP4-2 Maintenance des systèmes pluritechniques

Demande n° S3LP150007488

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM), Lycée Joseph Cugnot 93330 Neuilly sur Marne.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

## Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Technologie des carrosseries et des équipements des véhicules* vise à former des responsables spécialisés dans les nouvelles technologies des véhicules (matériaux et équipements).

Le diplômé pourra intervenir directement chez les constructeurs automobiles en tant que responsable du bureau des méthodes et transformation des véhicules. Il pourra occuper les postes de technico-commercial et s'orienter vers la carrière d'expert technique des véhicules.

Ouverte en 2008 sous la dénomination actuelle, cette formation est proposée essentiellement en formation initiale. Elle associe les capacités pédagogiques de l'UPEM porteuse de cette formation et du Lycée Joseph Cugnot 93330 Neuilly sur Marne pour les enseignements technologiques.

En termes de positionnement dans l'offre de formation, le vivier d'étudiants pourrait reposer (mais ce n'est pas arrivé sur les 4 dernières années) sur la L2 *Sciences pour l'ingénieur*, car la licence professionnelle *Technologies des carrosseries et des équipements des véhicules* est complémentaire à la spécialité *Organisation et management des services automobiles* en termes de débouchés professionnels, de contenus et de modalités d'études.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

D'un point de vue économique, les secteurs du service après-vente (SAV) et expertise souffrent moins de la crise que le reste du secteur automobile. Le dossier fait d'ailleurs état d'une enquête de l'Observatoire des Formations, des Insertions Professionnelles, Evaluation (OFIPE) qui indique que seulement 10 % des diplômés en 2010 sont sans emploi.

Dans ce contexte socio-économique plutôt favorable, cette spécialité de licence professionnelle semble donc porteuse en termes d'insertion professionnelle.

L'ajout de l'habilitation électrique dans les modules d'enseignement devrait également permettre aux diplômés d'intervenir sur les véhicules électriques et hybrides, et par conséquent, de suivre l'évolution du secteur.

Le programme pédagogique est organisé suivant cinq unités d'enseignement (UE), un stage et un projet tuteuré ; il propose en UE1 un module de remise à niveau pour les étudiants qui n'auraient pas de prérequis dans le domaine de la maintenance automobile.

La formation est transverse et aborde l'aspect technique lié au domaine de l'automobile et les aspects management et réglementaires du secteur. Le programme pédagogique est construit en concertation avec les professionnels du secteur au sein du comité de pilotage.

Il est, toutefois, regretté le déséquilibre horaire des différentes UE et la non proportionnalité entre volume horaire et crédit européen (ECTS) : 138 heures pour l'UE1 (6 ECTS) et 58 heures pour l'UE 5 (6 ECTS).

De même, la part des enseignements pratiques reste faible au regard des enseignements de type travaux dirigés.

Le projet tuteuré représente un volume horaire de 150 heures, il fait l'objet d'une présentation orale et d'un rapport, ce qui est tout à fait satisfaisant.

Les sujets de projets tuteurés sont choisis par les étudiants après la première période de stage (3 semaines) et portent sur un aspect rencontré lors de ce stage (d'une durée de 16 semaines découpé en 2 périodes).

L'attractivité de cette licence est dans les normes puisqu'il est mentionné dans le dossier un ratio admis/candidature de 20 à 30 % selon les années sans toutefois fournir un chiffrage exact du nombre de dossiers déposés. Les candidats viennent essentiellement de BTS de toute la France.

Il est déploré, malgré de réels efforts, de ne pas avoir d'étudiants issus de la filière locale (L2) et d'étudiants de DUT.

L'équipe pédagogique a choisi de limiter le nombre de groupes et de conserver une promotion de 16 à 19 étudiants (principalement en formation initiale) pour maintenir les exigences de qualité de formation sur la plateforme technique du lycée Cugnot, de qualité des stages, ainsi qu'un bon taux d'insertion professionnelle.

Il est difficile d'évaluer le taux de réussite car les informations présentes dans le dossier sont incohérentes.

L'analyse de l'insertion professionnelle laisse un peu perplexe car les chiffres communiqués depuis 2010 (enquête OFIPE) sont très fluctuants.

A l'époque, l'insertion professionnelle semblait bonne car supérieure à 90 %, mais sans indication du profil des postes occupés. En 2011, le taux d'insertion était de 45 %, en 2012 de 41,70 % et en 2013 de 25 %. Le pourcentage de poursuites d'étude est de l'ordre de 25 %.

Ce pourcentage est un peu élevé du fait que cette formation permet d'accéder au métier d'enseignant en lycée professionnel dans le domaine de l'automobile (nécessitant maintenant la poursuite en master).

Deux catégories de professionnels interviennent dans la formation :

- Des vacataires, au nombre de six, pour (majoritairement) des enseignements de type TD.
- Des enseignants spécialisés du secondaire (lycée CUGNOT), au nombre de trois, dans le cadre de l'utilisation de la plateforme technique automobile.

Cela représente neuf intervenants professionnels sur 16 intervenants au total.

La qualité des intervenants professionnels est en adéquation avec le niveau de la licence et sa spécialisation.



Les professionnels participent aux enseignements, au jury ainsi qu'au conseil de perfectionnement mais aucun procès-verbal (PV) n'est inclus dans le dossier.

Il y a très peu d'enseignants (2) de l'Université de Marne-la-Vallée dans l'équipe enseignante, ce qui peut présenter un risque pour la pérennité de la formation.

Le comité de pilotage (qui fait office de conseil de perfectionnement) comprend des représentants professionnels, des représentants de l'université, le Proviseur du lycée Cugnot, des enseignants et un représentant des étudiants. Il se réunit tous les ans pour faire le bilan et envisager les évolutions nécessaires (comme l'introduction de l'habilitation électrique, des rééquilibrages horaires entre matières, le découpage du stage en plusieurs périodes...).

Il est à noter que le dossier comporte de nombreuses rubriques incomplètes, ou présente des informations incohérentes (enquête d'insertion professionnelle, procédure d'autoévaluation...).

- Points forts :

- L'absence de licence concurrente sur la région.
- Une adaptation du programme pour s'adapter aux évolutions du secteur (habilitation pour véhicules électriques).
- Le secteur visé du SAV et des garages, moins touché que la production automobile par la crise (pour le devenir des diplômés), le créneau semble donc porteur en termes d'emploi.
- La bonne représentativité des professionnels dans la formation.

- Points faibles :

- Une formation non ouverte en alternance.
- Des flux entrants exclusivement issus de BTS.
- L'absence de convention avec les milieux professionnels annexée au dossier.
- L'absence dans le dossier d'analyse sur le devenir des diplômés.
- La part des enseignants de l'Université, qui reste faible (il n'y a pas d'enseignant-chercheur dans les enseignants).
- Les enseignements de type travaux pratiques, encore en nombre insuffisant.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait ouvrir la formation en alternance ; renforcer les enseignements pratiques en volume horaire ; acter par des conventions les liens avec le secteur professionnel ; acter les réunions du conseil de perfectionnement par des PV ; impliquer des instances professionnelles dans la formation et dans le comité de pilotage (Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie CFAI, syndicat professionnel,...) ; travailler sur les enquêtes d'insertion professionnelle et notamment sur les profils de postes occupés ; travailler sur les perspectives de la formation qui sont totalement absentes du dossier !

Il est à noter que la formation est fortement orientée sur les métiers de la « carrosserie » et peu sur la partie « équipements des véhicules », est-ce une volonté ? Le fait d'élargir le panel des compétences pourrait, peut-être, augmenter l'attractivité de la formation ainsi que ses débouchés professionnels.



# Observations de l'établissement

Observations à l'évaluation de l'AERES concernant la spécialité de licence professionnelle:

**Technologie des carrosseries et des équipements des véhicules**

**Pas d'observations.**

Gilles ROUSSEL  
Président  
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

